

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 114 promulguant la loi du 11 mars 1913, complétant la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

n° 114

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 avril 1913

Numéro JO
n° 198 du 30/04/1913

Date du numéro
30 avril 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, officier de la légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre, 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juillet 1884, Vu la loi du 11 mars 1913 complétant la loi, du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué la Côte Française des Somalis pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, la loi du 11 mars 1913, complétant la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P.
PASCAL